



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collèges et lycées

Question écrite n° 85046

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes posés par la réforme de l'organisation des services des informaticiens de l'éducation nationale, laquelle pourrait mener à de nombreuses suppressions de postes. Les professeurs et personnels administratifs des collèges et lycées sont contraints d'accomplir des tâches informatisées toujours plus nombreuses : brevet Informatique et Internet, niveau de langue A2, livret personnel de compétences, parcours de découverte des métiers et des formations, notation et appréciations informatisées. Ces éléments sont indispensables à l'obtention du brevet des collèges, la même procédure pourrait également s'appliquer au baccalauréat à plus ou moins long terme. Cette évolution, qui par ailleurs correspond à celle de notre société, a nécessité d'importants investissements en terme de matériel et de formation, financés en majeure partie par les collectivités territoriales. Or ce matériel nécessite de la maintenance. La suppression des postes d'informaticiens aurait donc pour conséquences une baisse des performances puis une détérioration du parc informatique des établissements scolaires. Par ailleurs, une assistance reste nécessaire pour les usagers de ce matériel, c'est-à-dire les personnels administratifs, les professeurs et les élèves. Par ailleurs il n'est pas exclu que la diminution des postes d'informaticiens amène à l'intervention de prestataires privés, dont le coût horaire est toujours très élevé. Elle lui demande donc quels moyens il entend mettre en place pour maintenir les postes d'informaticiens dans les établissements scolaires, afin de préserver les investissements qui y ont été réalisés et de permettre à l'outil informatique de développer pleinement son potentiel.

Texte de la réponse

L'évolution de l'organisation des services informatiques du ministère de l'éducation nationale a été permanente pour accompagner l'évolution des technologies et des besoins nouveaux induits par celles-ci dans les établissements scolaires. La réforme en cours de mise en oeuvre des orientations du schéma directeur des infrastructures vise, non à affaiblir, mais au contraire à renforcer les capacités des académies à développer les services d'accompagnement des établissements scolaires. En effet, cette évolution prévoit la mutualisation au niveau national de fonctions techniques nécessaires à l'administration du système d'information du ministère et doit permettre une plus grande focalisation des activités vis-à-vis des besoins des établissements scolaires. Le redéploiement d'emplois nécessité par cette réforme se fera entre services académiques en constituant au sein de certains rectorats des centres spécialisés dans la fourniture de services à l'ensemble du ministère. Ce redéploiement, initié en 2010, se déroulera sur cinq ans, et représentera en moyenne un emploi par an et par académie. Dans le cas de l'académie de Bordeaux, le redéploiement sera positif puisque la mission de pôle inter-académique d'aide à la décision gérant l'infocentre ministériel sera amenée à se renforcer d'une dizaine d'emplois. Dans ce contexte, les autorités académiques se mobilisent de manière prioritaire pour accompagner au mieux l'introduction des nouvelles applications informatiques dans l'administration des établissements comme dans les activités d'enseignement, en complémentarité avec les efforts continus des collectivités territoriales dans l'équipement et la maintenance des matériels informatiques nécessaires. Cette complémentarité se manifeste dans la plupart des cas par des partenariats étroits coordonnant l'équipement et la maintenance des matériels par les collectivités avec la fourniture des services d'assistance par les services de l'État, associés à la prise en charge de l'administration des dispositifs de sécurité informatique. Dans le cas de

l'académie de Bordeaux, cette assistance prend la forme d'une organisation dénommée Scol-Téléservices qui comprend plusieurs niveaux : une plate-forme technique d'appels centralisée performante et un réseau de techniciens de proximité répartis sur le territoire académique. Scol-Téléservices comprend quarante personnes et est structurée pour évaluer la qualité de son action et pour intégrer de manière continue les demandes d'amélioration et les nouvelles applications informatiques. Une convention de maintenance et d'assistance globale, récemment passée avec le conseil régional d'Aquitaine, a permis d'utiliser Scol-Téléservices comme point d'entrée unique pour toutes les questions informatiques posées par les lycées, la réponse à la demande étant ensuite prise en charge, soit par la région pour les matériels, soit par les services académiques pour les autres demandes.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85046

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8244

Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11085